

Département de l'Orne, Communauté de communes
Coeur du Perche
Plan local d'urbanisme
 Prescription de l'élaboration Plui Coeur du Perche le 18 décembre 2017
 Projet de Plui arrêté le 3 juin 2019
 Projet de Plui approuvé le 20 janvier 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 janvier 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Coeur du Perche

Le président,
 Pascal PECCHIOU

RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE
plan de zonage du bourg de VERRIÈRES

Date : 9 janvier 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° 4.n

Communauté de communes Coeur du Perche,
 Tél : 02 33 25 44 85 / mail : administration@coeurduperche.fr

Agence Gilson & associés Sas, urbanisme et paysage
 2, rue des Côtes, 28000 Charfres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE PRÉ DE LA PLANCHE VERTE
 LE PATURAGE
 BOURG-NEUF
 LE GRAVIER
 LE GRAVIER
 MESSE-FOULON

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

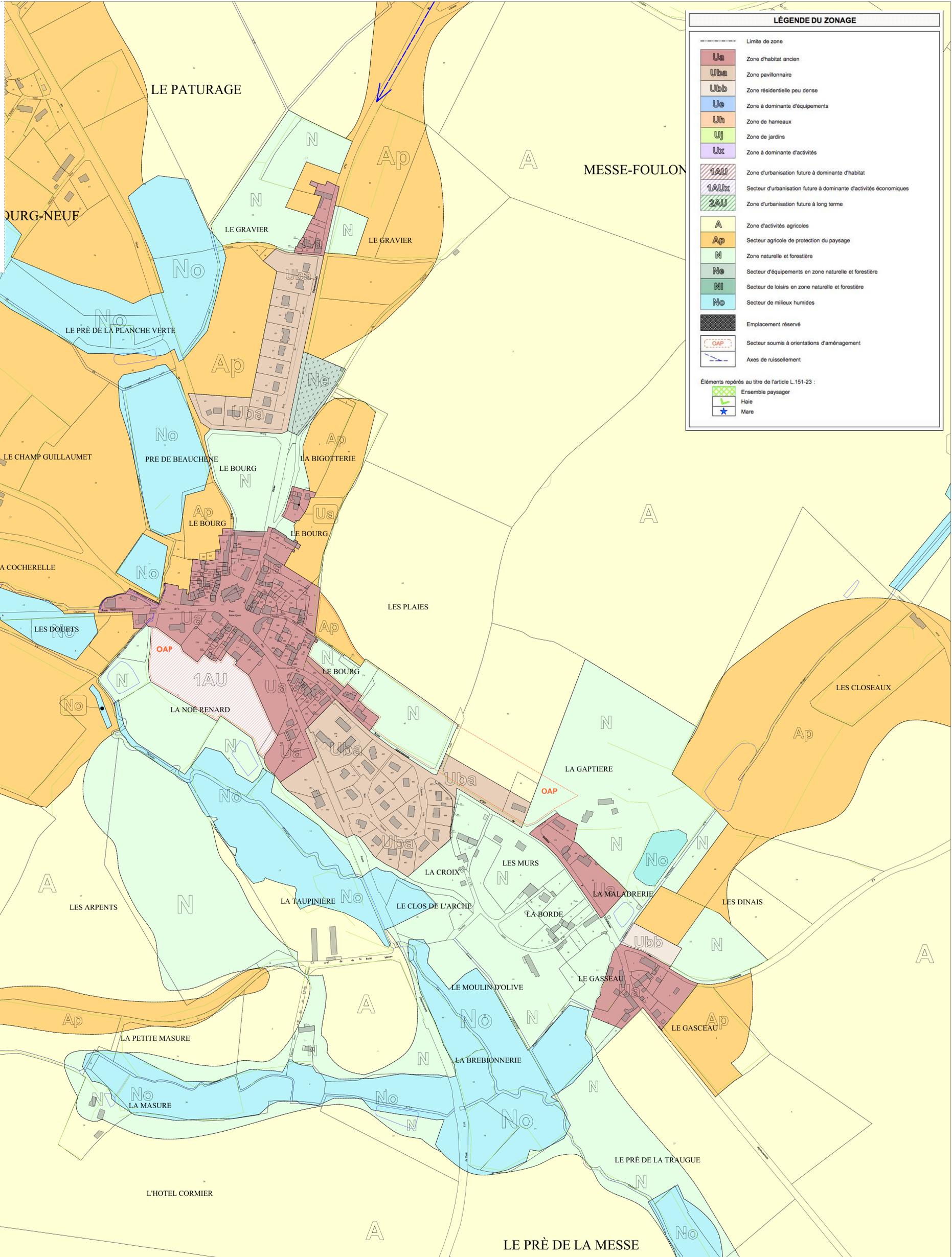
LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS

LA LEUVRAITIÈRE
 LA FILLIÈRE
 LE CHAMP GUILLAUMET
 LES AULNAY
 LES PETITES AUNES
 LES MARAIS
 LA COCHERELLE
 LES DOUËTS



LÉGENDE DU ZONAGE

--- Limite de zone

- Ua Zone d'habitat ancien
- Uba Zone pavillonnaire
- Ubb Zone résidentielle peu dense
- Ue Zone à dominante d'équipements
- Uh Zone de hameaux
- Uj Zone de jardins
- Ux Zone à dominante d'activités
- 1AU Zone d'urbanisation future à dominante d'habitat
- 1AUx Secteur d'urbanisation future à dominante d'activités économiques
- 2AU Zone d'urbanisation future à long terme
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur agricole de protection du paysage
- N Zone naturelle et forestière
- Ne Secteur d'équipements en zone naturelle et forestière
- Ni Secteur de loisirs en zone naturelle et forestière
- No Secteur de milieux humides
- Emplacement réservé
- OAP Secteur soumis à orientations d'aménagement
- Axes de ruissellement

Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :

- Ensemble paysager
- Haie
- Mare